

Hôtel du Gouvernement – Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont

Hôtel du Gouvernement
Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 72 05
chancellerie@jura.ch

Par courriel en version PDF et Word

Département fédéral de l'intérieur DFI

Madame la Conseillère fédérale

Elisabeth Baume-Schneider

Inselgasse 1

3003 Berne

aufsicht@bag.admin.ch et GEVER@bag.admin.ch

Delémont, le 16 juin 2026

Réponse à la consultation relative à l'avant-projet de modification de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) : prise en charge uniforme des victimes de viols

Madame la Conseillère fédérale,

Le Gouvernement jurassien a été invité par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) à se prononcer sur le sujet mentionné en objet.

Il le remercie pour l'opportunité qui lui est donnée de prendre position sur cet avant-projet de modification de la LAA.

Le Gouvernement considère que cette modification s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), en renforçant l'accès effectif des victimes à une prise en charge adaptée. Au-delà d'un aspect technique en matière d'assurance, il rappelle que les violences sexuelles entraînent fréquemment des conséquences psychiques importantes et durables, susceptibles d'affecter la santé, la capacité de travail et la participation sociale des victimes pendant de nombreuses années.

Après analyse des différents documents et en particulier du rapport explicatif, l'exécutif soutient particulièrement l'objectif d'assurer une égalité de traitement entre les victimes d'infractions sexuelles, indépendamment des circonstances particulières ayant entouré les faits ou des difficultés probatoires propres à certaines situations. Il salue ainsi une modification législative qui contribue à améliorer leur protection et leur accès aux soins en assurant des prestations de la LAA à toutes les victimes subissant une atteinte résultant de contrainte sexuelle ou de viol.

Le Gouvernement se prononce ainsi favorablement quant à la modification proposée de la LAA.

Conformément à votre demande, en cas de question, vous pouvez vous adresser à M. Marc Grossenbacher, responsable du secteur Administration RH (tél. 032 420 58 84 ; marc.grossenbacher@jura.ch).

Le Gouvernement jurassien vous remercie de lui avoir donné la possibilité de participer à cette consultation et vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de sa haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Rosalie Beuret Siess
Présidente




Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'État